

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 48
 Quorum : 25
 Présents : 35
 Votants : 40
 Ayant donné procuration : 5
 Absents/excusés : 8
 Représentés :
 Démissions : 0

Résultat du vote :
 Pour : 40
 Contre : 0
 Blancs et nuls : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Révision du règlement
 d'assainissement collectif**

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
 DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
 DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bols), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Le rapporteur de la commission « Assainissement – Eau potable » rappelle le règlement du service d'assainissement collectif en vigueur sur le périmètre de la Communauté de Communes depuis le 25 mai 2010.

Il évoque le travail de la commission, de manière à adapter le règlement aux dernières obligations réglementaires.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve le règlement du service d'assainissement collectif tel que présenté ;
- Autorise le Président à signer le document ;
- Charge le Président de veiller à son application à compter du 01 janvier 2023.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
 susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
Adhésion à l'ASCOMADE

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_89-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutalet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutalet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

L'ASCOMADE (Association des Collectivités pour la Maîtrise de Déchets et de l'Environnement) est un réseau de collectivités territoriales : groupements de communes quelle que soit leur taille, et communes de plus de 5 000 habitants.

Régie par la loi de 1901, cette association est à but non lucratif et d'intérêt général. Depuis 1987, elle œuvre pour un triple objectif :

- Favoriser l'échange d'informations et d'expériences,
- Conseiller les collectivités sur des aspects techniques, réglementaires et méthodologiques,
- Réaliser des actions communes permettant aux collectivités membres de gagner en efficacité.

Elle travaille sur les domaines suivants :

- Prévention et gestion des déchets ménagers,
- Gestion de l'eau potable et de l'assainissement.

L'ASCOMADE propose à ses membres : une veille technique et réglementaire, des groupes d'échanges, des sessions d'information et d'échanges, des visites, des outils d'aides à la décision ou encore la conduite d'opérations pilotes mutualisées.

Fort de sa connaissance des acteurs de terrain et de son contact permanent avec les élus et services de ses adhérents, l'ASCOMADE propose aussi un accompagnement opérationnel dans l'exercice quotidien de leurs missions.

Le montant de l'adhésion est fonction :

- de la « population totale » INSEE en vigueur,
- de l'appartenance à une collectivité déjà adhérente à l'ASCOMADE pour une même famille de domaines (déchets ou eau), qui l'exonérerait de la part fixe,
- du nombre de domaines choisis,
- de la date d'adhésion (après le 30 juin, la cotisation est divisée par 2).



Pour la CCLMHD le montant estimé pour 2023, serait de :

- pour 1 domaine, « Assainissement » OU « Eau potable » OU « Collecte des déchets » 177€
- pour 2 domaines parmi ces 3 : 289 €
- pour les 3 : 402 €

Un délégué titulaire, M. Claude LIETTA et un délégué suppléant M. Michel PEPE, sont désignés pour siéger à l'Assemblée générale.

En conséquence, le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Approuve l'adhésion de la CCLMHD à l'ASCOMADE selon le tarif en vigueur, à compter du 01 JANVIER 2023, et pour les domaines suivants :**
 - **Collecte des déchets**
 - **Assainissement / Eaux pluviales**
 - **Eau potable**
- **Autorise le Président à signer tout document administratif, juridique et financier relatif à ce dossier,**
- **Désigne un délégué titulaire, Mr Claude LIETTA, et un délégué suppléant, Mr Michel PEPE, pour représenter la CCLMHD à l'ASCOMADE,**
- **Dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au budget primitif 2023 et suivants.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M. SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Etude territoriale pour le
tri à la source des
biodéchets**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 025-200069565-20221108-2022_90-DE

EXTRAIT DU

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Le rapporteur de la commission « Déchets » présente l'étude Biodéchets conduite par PREVAL, et précise les conclusions présentées au comité de pilotage suite à l'achèvement de la phase 3. Il ajoute que la commission « Déchets » a débattu sur le sujet lors de la réunion du 20 octobre écoulé.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la proposition du scénario « compostage de proximité » ;**
- **Approuve les objectifs proposés et le plan d'action qui en découle ;**
- **Confie à PREVAL, dans le cadre de sa compétence « réduction des déchets », le déploiement opérationnel.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Renouvellement de la
benne à ordures
ménagères**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le

ID : 025-200069565-20221108-2022_91-DE

EXTRAIT DU

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Le rapporteur de la commission « Déchets » rappelle que le véhicule de collecte des ordures ménagères et du tri sélectif, utilisé en régie de matériel par la société « Au Bon Vieux Temps », a été acquis en 2016 et montre des signes d'usures progressives. Il rappelle que la livraison de ce type de véhicule nécessite environ 2 ans après la commande.

Il indique qu'une consultation a été engagée, et que l'UGAP a remis une offre globale pour le châssis, la grue et la benne à ordures ménagères pour 370 391.10 € HT. Il précise que cette offre ne comprend pas la mise en place de l'outil de lecture des puces, à installer sur le véhicule ultérieurement.

Le Conseil Communautaire, l'exposé du rapporteur entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide la proposition pour un montant de 370 391.10 € HT ;**
- **Autorise le Président à signer la commande.**
- **Dit que les crédits nécessaires seront inscrits au budget «M4-Déchets ».**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits**

Pour copie certifiée conforme,

**Le Président,
J.M SAILLARD**



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Création d'un poste
d'adjoint technique au
service assainissement**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_92-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Mr POIX DAUDE Vice-Président en charge des ressources humaines indique qu'actuellement, un agent à temps complet occupe un poste d'adjoint technique contractuel au service assainissement. Cet agent assure sa mission avec efficacité, rigueur et sérieux.

Cet agent assure une mission indispensable auprès des usagers.

Il propose au Conseil Communautaire, la création d'un poste d'Adjoint Technique à temps complet à raison de 35 /35^{ème} à compter du 17/12/2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide :

- **La création d'un emploi d'adjoint technique au service assainissement, à temps complet à compter du 17 Décembre 2022.**
- **La modification et la validation du tableau des effectifs au 17/12/2022.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.



Fait et délibéré les ans, jours et mois
sudsits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,
J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
Création d'un poste de
technicien au service
investissement/Marchés
publics

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Fourcatier Maison Neuve), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Mr POIX DAUDE Vice-Président en charge des ressources humaines indique qu'actuellement un agent à temps complet occupe un poste d'adjoint technique titulaire au service investissement, qu'il s'occupe particulièrement des marchés publics de la collectivité. Cet agent a été admis sur la liste du concours de technicien.

Il propose au Conseil Communautaire la création d'un poste de technicien, à temps complet à raison de 35 /35^{ème}, à compter du 01/12/2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide :

- La création d'un emploi de technicien, à temps complet à compter du 01 Décembre 2022.
- La modification et la validation du tableau des effectifs au 01/12/2022.
- Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.
- Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscitsPour copie certifiée conforme
Le Président, J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 48
 Quorum : 25
 Présents : 35
 Votants : 40
 Ayant donné procuration : 5
 Absents/excusés : 8
 Représentés :
 Démissions : 0

Résultat du vote :

Pour : 40
 Contre : 0
 Blancs et nuls : 0
 Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Création d'un poste de
 technicien au service
 investissement/Marchés
 publics**

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Mr POIX DAUDE Vice-Président en charge des ressources humaines indique qu'actuellement un agent à temps complet occupe un poste d'adjoint technique titulaire au service investissement, qu'il s'occupe particulièrement des marchés publics de la collectivité. Cet agent a été admis sur la liste du concours de technicien.

Il propose au Conseil Communautaire la création d'un poste de technicien, à temps complet à raison de 35 /35^{ème}, à compter du 01/12/2022.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité des membres présents, décide :

- **La création d'un emploi de technicien, à temps complet à compter du 01 Décembre 2022.**
- **La modification et la validation du tableau des effectifs au 01/12/2022.**
- **Autorise le Président à signer toutes les pièces nécessaires à cette décision.**
- **Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois sont inscrits au budget, chapitre 012, article 64111.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscitsPour copie certifiée conforme
Le Président, J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Service « droit du sol » :
révision de la convention
liant les communes à la
CCLMHD**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_94-DE

EXTRAIT DU
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métaief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Mr JY. BOUVERET Vice-Président rappelle que le service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme a été créé le 1^{er} juillet 2015 au sein de la Communauté de Communes du Mont d'Or et des Deux Lacs (CCMO2L). Il a subi depuis diverses évolutions : fusion avec la Communauté de Communes des Hauts du Doubs (CCHD), augmentation du nombre de communes instruites suite au désengagement progressif de l'État, création d'un nouveau poste, modification du fonctionnement, mise en place de la dématérialisation au 1^{er} janvier 2022... Il s'avère qu'après plus de 7 ans d'existence, il convient d'harmoniser et de mettre à jour la convention (voir PJ) liant les Communes à la Communauté de Communes. Le projet de nouvelle convention a été présenté le 29 septembre 2022 à la Commission Santé, SCOT et Aménagement du Territoire.

Le Conseil Communautaire, les explications entendues, à l'unanimité des membres présents décide :

- **D'approuver la convention de mise à disposition du service instructeur des demandes d'autorisations d'urbanisme**
- **D'autoriser le Président à signer cette convention.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération

**Renouvellement du
marché d'électricité + 36
KVA**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_95-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absents : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Le Président SAILLARD informe le conseil communautaire que le marché d'électricité + 36 KVA arrive à échéance au 31/12/2022 et que pour le renouveler une publication a été faite sur le site emarches-publics.com avec une remise des offres fixée au 15/09/2022.

Le marché était fractionné en 4 lots représentant les 4 ouvrages de traitement des eaux usées à desservir :

- Lot 1 : STEU de Métabief
- Lot 2 : STEU de Longevilles Mont d'Or
- Lot 3 : STEU de Jougne
- Lot 4 : STEU de Gellin

Les lots 1 et 2 étant situés sur le secteur réseau du SIEL, les lots 3 et 4 sur le secteur réseau d'ENEDIS.

Lors de l'ouverture des offres, les lots 1 et 2 ont été déclarés infructueux, ne présentant pas de réponse.

Pour les lots 3 et 4 sur le secteur ENEDIS, l'entreprise TOTAL ENERGIES a déposé une offre avec des simulations sur les deux années à venir mais avec des prix dépassant largement l'estimation du montant du marché.

La CAO a été réunie le jour de la remise des offres, après analyse, celles-ci n'étant valables que pour une durée de 5 heures.

A l'issue de la présentation des offres, il a été décidé à l'unanimité de ne pas s'engager sur un tel contrat, les montants remettant en cause le budget de la Collectivité.

Le marché a donc été remis en publicité une seconde fois suite à la CAO mais la procédure a été abandonnée en cours en raison des consignes gouvernementales qui indiquaient « qu'il ne fallait pas signer de contrats », promettant des mesures en faveur des Collectivités.

Suite à des échanges avec le prestataire en place, ALTERNA, la guichet d'achat de l'électricité en ARENH (Accès Régulé à l'Energie) aux entreprises se clôturait le 10 Novembre.

Au-delà de cette date, la Collectivité risquait de n'obtenir que de l'électricité au prix du marché et donc à plein tarif.

Deux possibilités s'offraient alors :

- Republier le marché mais les délais de publicité n'étaient plus réglementaires car trop courts ;
- Consulter en gré à gré.

Après avoir pris les renseignements auprès du service du contrôle de la légalité, il a été décidé de consulter au gré à gré les entreprises ALTERNA et TOTAL ENERGIES pour un contrat de 1 an. La remise des offres a eu lieu le **lundi 7 novembre 2022 à 12h**.

Deux offres ont été reçues de :

- Total Energie uniquement pour les lots 3 et 4
- Alterna pour les 4 lots

Après étude des offres, et compte tenu de leur durée de validé de quelques heures le Président a décidé le retenir l'offre d'Alterna et de signer les documents hier après-midi :

	Montants pour 2023	Montants en 2022
Lot 1 Step de Métabief	176 813 €	52 577 €
Lot 2 Step des Longevilles Mont d'Or	59 442 €	21 287 €
Lot 3 Step de Jougne	71 060 €	25 553 €
Lot 4 Step de Gellin	101 542 €	32 204 €
TOTAL	408 857 €	131 621 €

La différence qui devra être prise en charge sur le budget 2023 sera de + 277 236€/an soit + 210% par rapport à 2022.

A noter en plus deux conditions importantes :

- Si la consommation réelle est supérieure à celle estimée dans le marché une pénalité de 35€/Mwh sera à payer
- Si la consommation réelle est inférieure à 90% de l'estimation la communauté devra quand même payer la consommation correspondant à 90 % de l'estimation.

Cet exposé entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

*** prend acte de la situation d'urgence à retenir un candidat compte tenu de la durée de validité des offres fixée à quelques heures,**

*** confirme la décision du Président de retenir l'offre d'Alterna.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Renouvellement du contrat
de partenariat P@C25 avec
le Département**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le



EXTRAIT DU

ID : 025-200069565-20221108-2022_96-DE

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montparreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Le Président rappelle que le Département du Doubs a mis en place depuis 2018 un mode d'attribution de ses aides aux porteurs de projets appelé P@C 25.

Le premier contrat étant arrivé à échéance fin 2021, il est proposé d'en signer un nouveau pour la période 2022-2028.

L'enveloppe financière de cette nouvelle mouture sera de 2,7 millions d'euros pour la CCLMHD, soit 390 000 euros par an.

En comparaison, pour la période 2018-2021, elle était d'1,2 millions d'euros, soit 300 000 euros par an.

Il y a donc un boni prévisionnel de 90 000 euros par an sur la période. Soit une augmentation de 30%

NB : le reliquat du précédent contrat viendra compléter l'enveloppe des 2.7 M€. Le montant de ce reliquat est à arrêter définitivement, mais il s'élève à 151 196€ au 13/06/22.

La répartition de l'enveloppe proposée est la suivante :

- Soutien au dynamisme territorial (ex volet A) : 60 % (soit 1 620 000€) y seront dédiés pour les projets structurants qui développent une dynamique territoriale, un intérêt communautaire affirmé.

Pour ces dossiers, il n'y a pas de taux prédéfini ; le COPIL suggère de fixer les règles suivantes :

- Maitrise d'ouvrage intercommunale : taux de subvention = 30% sans plafond. Les dossiers seront toutefois analysés au cas par cas pour gérer au mieux l'enveloppe globale.



- **Maitrise d'ouvrage communale : taux de subvention de 50% pour une assiette de subvention comprise entre 5 000 et 200 000€, puis 5% au-delà. (Pour rappel, les projets en-dessous de 5 000 € ne sont pas éligibles au contrat P@C)**

NB : dans tous les cas, l'instance de concertation propose, mais c'est bien la présidente du Département qui dispose de la décision finale.

- **Soutien à la vie locale (ex volet B) : 40 % (1 080 000€) de l'enveloppe y seront dédiés avec des projets d'un montant plafonné à 200 000 euros et un taux unique d'accompagnement de 30 %. Ces dossiers seront gérés directement par le Département. Pour un projet supérieur à 200 000 € HT (hors thématique voirie), ce taux peut être bonifié une fois par maître d'ouvrage pendant la durée du contrat, à la demande de ce dernier, dans les conditions suivantes :**
 1. Un taux d'aide de 30 % pour la tranche de dépenses jusqu'à 200 000 € HT,
 2. Un taux d'aide de 20 % pour la tranche de dépenses comprises entre 200 000 € et 500 000 € HT.
- **Soutien supra-communautaires (enveloppe de 15 millions pour les 7 années) en comparaison du précédent contrat (2 millions pour les 4 années). Ce volet concerne des projets d'un rayonnement qui dépasse le périmètre de la Collectivité. L'enveloppe intercommunale ne sera pas impactée.**

Information importante : les projets touristiques sont exclus de cette enveloppe P@C et bénéficient d'un dispositif particulier, tout comme la mobilité, le logement, l'assainissement...

Les axes stratégiques suivants sont proposés :

Priorité 1 : préservation de l'environnement et transition écologique

Le Haut Doubs possède un patrimoine naturel et agropastoral remarquable, qui participe à sa richesse et son attractivité.

Face au dérèglement climatique, et dans un territoire en plein développement démographique, les collectivités locales ont un rôle d'exemplarité à tenir, tant en matière de préservation de cet environnement que de transition écologique.

Il s'agit notamment de :

- Mettre en valeur et préserver le milieu naturel et le patrimoine associé.
- Soutenir les opérations visant à améliorer l'isolation et la consommation énergétique des bâtiments.
- Accompagner les projets favorisant l'utilisation des ressources locales et/ou naturelles pour répondre aux besoins énergétiques du territoire (chaufferies à bois déchiqueté, installations photovoltaïques...).

Priorité 2 : le maintien et le développement des services aux publics

L'amélioration des services aux publics revêt une importance capitale pour répondre aux besoins grandissants de la population locale, composée de beaucoup de familles. Cela doit notamment passer par :

- La construction d'un siège évolutif de l'intercommunalité qui soit en adéquation avec les compétences dont elle a la charge actuellement, mais aussi celles qu'elle pourrait prendre dans les années à venir.
- Une offre de santé de proximité dans le cadre d'un projet local qui pourrait se traduire par la création de maisons de santé sur les zones les plus dépourvues du territoire.
- Le renforcement et l'amélioration des services de proximité accessibles à tous, comme les secrétariats de Mairies, les écoles, les activités périscolaires et extrascolaires, les micro-crèches, les bibliothèques, les médiathèques...

Priorité 3 : l'assurance d'espaces publics agréables pour les habitants de ce territoire

L'ensemble de ce développement ne saurait être équilibré que s'il prend en compte l'aménagement des espaces publics.

Pour cela il est proposé de :

- Encourager les mobilités douces et les modes de déplacement décarbonés, en portant une vision intercommunale voire extra territoriale de ces problématiques.
- Créer des espaces favorisant les rencontres et la cohésion sociale (salles de convivialité, gymnase, places de village...).
- Aménager et sécuriser les traversées de villages.

Ces explications entendues, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **Valide cette architecture pour le nouveau contrat P@C 25.**
- **Autorise le Président à engager les démarches avec la Présidente du Département du Doubs pour concrétiser la signature du nouveau contrat et tous les documents associés.**
- **Autorise les maires, qui siègent à l'instance de concertation, à signer le contrat P@C 2022/2028.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres

En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0

Résultat du vote :
Pour : 39
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 1

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
Tourisme : Financement
de l'Office de Tourisme du
Pays du Haut Doubs

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthé), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthé), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_97-DE

Mr S. POPULAIRE Vice-Président chargé du Tourisme rappelle que l'Office de Tourisme du Pays du Haut Doubs est composé des cinq Communautés de Communes du territoire du même nom, dont la CCLMHD.

Lors de sa création, une clef de répartition appelée « coefficient de touristicité » fut conçue pour définir les participations financières des collectivités au budget de l'association.

S'agissant de la CCLMHD, c'est au taux de 57.6% qui devrait être appliqué depuis 2019.

La collectivité a cependant accepté de faire des efforts supplémentaires, en accord avec le conseil communautaire, pour aider à la mise en place de la structure.

Ces efforts devaient être dérogatoires, et dans une délibération en date du 11 Février 2020, la CCLMHD demandait expressément que le coefficient de touristicité soit appliqué dès l'exercice 2021.

En 2022, malgré les demandes répétées de la CCLMHD, la situation n'a pas évolué, et le taux de financement est aujourd'hui de 66% soit environ 60 000€ au-dessus de ce qu'elle devrait réellement donner.

Suite à une demande du Président SAILLARD, une rencontre a eu lieu le 19 Septembre 2022 avec le comité d'administration et les Présidents de quatre autres Communautés de Communes concernées afin de trouver une solution à cette problématique.

Après discussion, les propositions consensuelles suivantes sont proposées :

- Le coefficient de touristicité est mis à jour en y ajoutant une ligne sur la taxe de séjour perçue, mais en excluant le critère du chiffre d'affaires du ski alpin. En effet, ce dernier pénalisait doublement la CCLMHD compte tenu de sa participation par ailleurs au Syndicat Mixte du Mont d'Or.

	CC Grand Pontarlier	CC Montbenoit	CC Frasne Dugeon			
Clé de répartition applicable en 2026	24,95%	8,07%	4,42%	3,91%	58,64%	100,00%
1- Poids de l'EPCI						
Population en habitants (2019)	27732 43%	7992 12%	6161 10%	6480 10%	16214 25%	64579 100%
2- Capacité hébergement						
Lits commerciaux déclarés (2019)	1482 14%	616 6%	277 3%	678 6%	7378 71%	10431 100%
Lits résid secondaires (2017)	2165 8%	1170 4%	990 4%	810 3%	22525 81%	27660 100%
Taxe de séjour (moy 2019/2021)	22,93%	3,07%	1,08%	1,47%	71,44%	100%
3- Loisirs/Commerces/Gastronomie						
Equipements Loisirs (Données OTPHD 2021)	15 14%	8 7%	4 4%	3 3%	81 73%	111 100%
Commerces (Données OTPHD 2021)	831 64%	41 3%	91 7%	64 5%	262 20%	1289 100%
Gastronomie, bars, restaurants et produits du terroir (OTPHD 2021)	71 31%	23 10%	18 8%	14 6%	106 46%	232 100%
Poids ski de fond CA en euros (ENJ 2021)	97 469,00 € 12%	132 396,00 € 17%	9 535,00 € 1%	- € 0%	562 324,00 € 70%	801 724,00 € 100%
Nb visites patrimoine-environnement (Données OTPHD 2021)	85000 16%	55000 10%	18000 3%	3000 1%	375000 70%	536000 100%

Le nouveau calcul proposé aboutit pour la CCLMHD à un taux de 58.64%, contre 66.14% en 2022.

Pour rappel le coefficient de touristicité de base datant de la création de l'office de tourisme était de 57.6%.

- L'application de ce nouveau coefficient de touristicité serait échelonnée de manière progressive pour arriver à une application définitive en 2026 selon le tableau suivant :

	CC Grand Pontarlier	CC Montbenoit	CC Frasne Dugeon	CC Altitude 800	CC Lacs et Montagne	TOTAL
2023	25,29%	4,85%	2,88%	2,72%	64,28%	100,00%
2024	25,18%	5,92%	3,39%	3,12%	62,40%	100,00%
2025	25,06%	7,00%	3,91%	3,51%	60,53%	100,00%
2026	24,95%	8,07%	4,42%	3,91%	58,65%	100,00%

- Le montant global de la subvention sera quant à lui toujours validé par les EPCI chaque année au travers de la convention de partenariat Adhoc.
- Pour l'année 2023, les participations prévisionnelles seraient les suivantes (à valider dans la convention de financement à venir) :

	CC Grand Pontarlier	CC Montbenoit	CC Frasne Dugeon	CC Altitude 800	CC Lacs et Montagne	TOTAL
Subventions	164 368,75 €	31 492,50 €	18 687,50 €	17 663,75 €	417 787,50 €	650 000,00 €
2023	25,29%	4,85%	2,88%	2,72%	64,28%	100,00%

Ces explications entendues, les délégués communautaires à l'unanimité (sauf une abstention) valident les propositions émises ci-dessus au sujet du financement de l'Office de Tourisme, et autorisent le Président à tout mettre en œuvre pour leur application.



Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
Nordique : Rationalisation
des dépenses, notamment
en matière d'énergie

EXTRAIT DU

des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métablef), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Pont Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Mr E.PENZES Vice-Président chargé des affaires nordiques indique que la France connaît à l'automne 2022 une conjoncture très particulière qui impose à chacun de repenser sa façon d'utiliser la ressource énergétique.

L'enjeu est à la fois économique dès le court terme, mais aussi climatique à moyen/long terme. L'Etat a demandé expressément aux collectivités de prendre part à ces efforts.

S'agissant du service nordique de la CCLMHD, les mesures suivantes ont été proposées par la commission « nordique-randonnée » qui s'est réunie le 03 novembre dernier :

a. Les bâtiments liés à l'exploitation (le Pré Poncet, la Seigne, les Fourgs).

- Abaissement de la consigne globale de la température ambiante à 19°C, et régulation des CTA pour limiter le renouvellement d'air.
- Etude du passage à des éclairages LED.
- Blocage des vannes thermostatiques des salles hors sac trop souvent dérèglées à la hausse par les usagers.
- Sensibilisation du personnel aux gestes écoresponsables : éteindre les lumières autant que possible, débrancher les appareils en veille le soir...

b. Damage :

- Formation des chauffeurs à l'éco conduite (pas d'accélération brutales, utilisation parcimonieuse du gavage de fraise...).
- Ajustement du plan de damage vers l'économie
 - Optimisation à la baisse de la fréquence de damage en fonction de la météo.
 - Alternance du damage des pistes d'un secteur à l'autre, d'un site à l'autre.
- Remaniement du parc de machines pour :



1. Abandonner les engins les plus énergivores.
2. Faire muter certains sites vers des pratiques alternatives pour lesquelles un matériel léger (quad/SSV) peut suffire.

De manière plus concrète, dès cet hiver 2022/2023 :

- Affecter un engin léger type SSV sur les Combes Derniers pour une pratique chiens de traîneaux + raquettes + piétons + ski rustique.
- Par un jeu de « chaises musicales », faire sortir du parc la PB400 affectée au site du Mont d'Or qui est la dernière machine énergivore de grande largeur.

c. Les pistes éclairées.

Pour rappel il en existe 4 sur le territoire de la Communauté de Communes.

Celles de Chapelle des Bois et Liadet s'allument à l'aide d'un bouton poussoir minuterie.

Celles des Fourgs et la Seigne éclairent chacune deux soirs par semaine.

Proposer en lien avec les associations concernées (clubs de ski) des aménagements de l'éclairage pour le limiter au strict minimum :

- i. Réduction du temps des minuterie.
- ii. Extinction certains soirs et/ou réduction des plages horaires d'éclairage.
- iii. Abaissement de l'intensité de l'éclairage.
- iv. Recentrer le besoin et passer à de l'éclairage LED aux endroits pertinents.

d. Neige de culture (stade de la Seigne).

- i. Suspendre la production de la neige de culture.

Remarque : au-delà des problématiques énergétiques du moment, il y a un blocage environnemental qui interdit jusqu'à nouvel ordre le pompage de l'eau dans la zone humide attenante...

Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver les propositions faites ci-dessus, et de les appliquer dès cet hiver.

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD





REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 16
Contre : 3
Blancs et nuls : 0
Abstention : 21

Date de la convocation
02/11/2022Objet de la délibération
**Mutation du site des
Combes Derniers**

EXTRAIT DU

**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS****SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022**

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Cruzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Maipas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Mr E.PENZES Vice-Président chargé du nordique rappelle que l'activité de chien de traîneaux jouit d'un réel succès, compte tenu de l'image très nature qu'elle véhicule.

Elle est aussi associable facilement à la raquette et la randonnée, dans un esprit plus sauvage des activités nordiques.

Dans un souci de spécialisation des sites à l'échelle intercommunale, la commission « nordique-randonnée » du 3/11 propose de favoriser ces pratiques sur le site des Combes Derniers qui présente de nombreux atouts à cet effet :

- Parkings permettant l'accueil.
- Proximité de l'auberge du chalet Gillard.
- Réseau de pistes existant et assez facile...

Cela passerait aussi par l'affectation d'un engin de traçage type SSV en lieu et place de la dameuse actuelle, ce qui modifiera sensiblement la qualité du traçage.

S'agissant de l'accueil des mushers professionnels, il y aurait lieu de mettre en place des conventions pour valider les conditions de l'implantation de ces prestataires sur site.

D'autre part, il paraît logique que ces usagers qui bénéficient d'un service payant en contrepartie une participation à l'accès des pistes. Il est donc proposé d'aménager la grille tarifaire activités nordiques avec les modifications portées en rouge sur le document joint.

**Le Conseil Communautaire après avoir entendu les explications
voix contre et 21 abstention:**

- **De valider la transformation du site des Combes Derniers en un site spécialisé chiens de traineaux et raquette/randonnée nordique dès cet hiver.**
- **De valider le changement de matériel de damage.**
- **D'autoriser le Président à signer les conventions relatives à l'accueil des mushers professionnels sur ce site.**
- **De modifier la grille tarifaire activités nordiques (voir PJ) pour y ajouter les options relatives aux activités de chiens de traineaux.**

**Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits**

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
Gestion du site nordique
du Laveron

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022



ID : 025-200069565-20221108-2022_100-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Mr E.PENZES Vice-Président en charge du nordique rappelle que le site nordique du Laveron est situé à cheval sur les Communautés de Communes du Grand Pontarlier et des Lacs et Montagnes du Haut Doubs.

Son fonctionnement est régi par une convention entre ces deux EPCI qui fixe notamment le mode de financement des dépenses associées.

Un travail de rationalisation a été mené en 2021 tant sur le réseau de pistes par les communes que sur le matériel de damage par les Communautés de Communes.

La saison 2021/2022 est venue valider les dispositions mises en place qui donnent satisfaction.

Le Conseil Communautaire, l'exposé entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **Entérine le nouveau fonctionnement du site.**
- **Autorise le Président à signer la convention adhoc (pj) pour une période de 3 ans et signer tous les actes relatifs à sa mise en œuvre.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
suscits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBS

ARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022

Objet de la délibération
**Adhésion au groupement
d'intérêt public Maison de
l'Habitat du Doubs**

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_101-DE

EXTRAIT DU
des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chateaublanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Point Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÊTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson).

Le Président SAILLARD rappelle que l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL) et le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) assurent tous deux des missions d'information et de conseil auprès des usagers, des collectivités, voire des professionnels pour le CAUE.

Les deux structures sont des associations loi 1901 dont les statuts sont fixés par décret.

Le Département du Doubs a encouragé la constitution d'un Groupement d'intérêt public (GIP) « Maison Départementale de l'Habitat » (MHD) afin de regrouper ces deux structures, et souhaite contractualiser par la suite avec ce GIP par la voie d'un mandatement relevant d'un Service d'intérêt général (SIG).

L'objectif est double :

1. Créer un guichet unique pour l'information et le conseil des usagers sur l'habitat, le logement et l'énergie, ainsi qu'un centre de ressources au service des particuliers et des élus acteurs du développement local ;
2. Optimiser les moyens alloués aux deux organismes par une mutualisation de leurs locaux et de certains personnels, et par la mise en place d'un service d'intérêt général (SIG) soumis à des obligations de service public (OSP).

L'objectif à terme est de renforcer l'action de l'ADIL et du CAUE et de les rendre davantage complémentaires dans une organisation des ressources optimisée et en adéquation avec les attentes du public, des collectivités et des acteurs locaux.

Le GIP constitue une structure de mise en commun de moyens de création du guichet unique et induira la réalisation d'économies de ressources et des moyens.

Envoyé en préfecture le 14/11/2022

Reçu en préfecture le 14/11/2022

Affiché le 15/11/2022

ID : 025-200069565-20221108-2022_101-DE

L'adhésion au GIP permettra de pouvoir confier au travers de conventions de mandatement de services d'intérêt général, des prestations qui seraient dans les compétences du GIP, à savoir dans les thématiques relevant à la fois de l'habitat, du logement et du cadre de vie, à savoir les aspects réglementaires, juridiques (droits et obligations), financiers, fiscaux, urbanistiques, fonciers, architecturaux, techniques, économiques, sociaux, et environnementaux.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Les Commissions compétentes entendues,

VU le chapitre II de la loi n°2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

VU le décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatifs aux groupements d'intérêt public,

VU l'arrêté du 23 mars 2012 pris en application de l'article 3 du décret n°2012-91 du 26 janvier 2012 relatifs aux groupements d'intérêt public,

VU l'arrêté n° 25-2019-01-28-003 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public dénommé GIP « Maison Départementale de l'Habitat » par le Préfet du Doubs,

VU l'arrêté n° 25-2020-01-13-003 portant modification de l'article 17 de la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public « Maison Départementale de l'Habitat », approuvée par arrêté n°25-2019-01-28-003 du Préfet du Doubs en date du 28 janvier 2019,

VU la délibération du Conseil départemental en date de décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale de l'Habitat »,

VU la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire du CAUE en date du 4 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale de l'Habitat »,

VU la délibération de l'Assemblée Générale Extraordinaire de l'ADIL en date du 6 décembre 2017 portant approbation de la convention constitutive du Groupement d'intérêt public « Maison départementale de l'Habitat »,

Le Conseil Communautaire, l'exposé du Président entendu, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE la convention constitutive du groupement d'intérêt public « Maison Départementale de l'Habitat du Doubs » ci-jointe et d'y adhérer à compter du 1^{er} janvier 2023;**
- **APPROUVE que le versement d'une compensation financière soit défini dans une convention de mandatement de service d'intérêt général calculée, en fonction de la nature des travaux confiés ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte se rapportant à la présente délibération, en particulier la convention constitutive du GIP " Maison Départementale de l'Habitat du Doubs " ci-jointe.**

Fait et délibéré les ans, jours et mois susdits

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,

J.M SAILLARD



A large, stylized handwritten signature in blue ink, appearing to be "J.M. Saillard".



REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT
DOUBSARRONDISSEMENT
PONTARLIER

Nombre de membres
En exercice : 48
Quorum : 25
Présents : 35
Votants : 40
Ayant donné procuration : 5
Absents/excusés : 8
Représentés :
Démissions : 0
Résultat du vote :
Pour : 40
Contre : 0
Blancs et nuls : 0
Abstention : 0

Date de la convocation
02/11/2022Objet de la délibération
**Solde du financement de
la construction de la
STEP Mont d'Or****EXTRAIT DU**
**des DELIBERATIONS du CONSEIL DE LA COMMUNAUTE
DE COMMUNES DES LACS ET MONTAGNES DU HAUT
DOUBS**

ID : 025-200069565-20221108-2022_102-DE

SEANCE DU 08 NOVEMBRE 2022

L'an DEUX MILLE VINGT-DEUX et le huit novembre à 19h00, le Conseil de la Communauté régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, à la salle des Vallières de Labergement-Ste-Marie, sous la Présidence de M. Jean-Marie SAILLARD.

Secrétaire de séance : M. PENZES Eric

Présents : M. SAILLARD Jean-Marie (Les Villedieu), Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. BOURGEOIS DIT DESSUS Roland (Chatelblanc), M. ROUSSELET Camille (Fourcatier Maison Neuve), M. GALLIOT Jean-Baptiste, Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine, M. POIX-DAUDE Denis (Jougne), Mme PAGNIER Laurette (La Planée), M. MIROUDOT Ludovic, Mme CHOUFFE Angélique, Mme TRIMAILLE Marie-Hélène (Labergement Sainte Marie), M. MAIROT Jérôme (Le Crouzet), M. BELOT Roger, Mme BULLE-LESCOFFIT Claudine, M. MERCIER Jean-Luc (Les Fourgs), M. HERNANDEZ Didier (Les Grangettes), M. POIX Louis (Les Hôpitaux Vieux), M. GINDRE Claude (Les Pontets), M. JACQUEMIN VERGUET Claude (Longevilles Mont d'Or), M. LIETTA Claude (Malbuisson), M. THERY Jean Bernard (Malpas), M. DEQUE Gérard, Mme JURCEVIC Lucie, M. LACROIX Hervé (Métabief), M. BARNOUX Jean-Luc, M. PEPE Michel (Montperreux), M. PERRIN Daniel, M. PONCELET Clément (Mouthe), M. FAIVRE Michel (Oye et Pallet), M. BOUVERET Jean-Yves (Reculfoz), M. PENZES Eric, Mme SCHIAVON Florence (Rochejean), Mme FAGIANI Patricia (Saint Jean Lac), M. COQUIARD Franck (Sarrageois), M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet).

Autres présents : M. PETITE Gilles, M. MESSIKA Anthony, M. DONZELOT Sébastien, M. Gilles HERNANDEZ (trésorier)

Excusés : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve), Mme CESSIN Emilie (Gellin), M. MOREL Michel, Mme WALTZER Aurélie (Jougne), M. BOYER Philippe (Les Hôpitaux Neufs), Mme BERTHET Sylvie (Mouthe), M. PELLEGRINI Sylvain (Oye et Pallet), Mme TODESCHINI Patricia (Petite Chaux), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons), Mme PRÉTRE Brigitte (Saint Antoine), M. GUICHON Alain (Malbuisson).

Absent : M. FIEVET Sylvain (Rondefontaine).

Procurations : M. MINNITI Didier (Brey et Maison du Bois) ayant donné procuration à M. POPULAIRE Sébastien (Touillon et Loutelet), M. BONNET Dominique (Chaux Neuve) ayant donné procuration à Mme GREUSARD Elisabeth (Chapelle des Bois), M. MOREL Michel (Jougne) ayant donné procuration à M. GALLIOT Jean-Baptiste (Jougne), Mme WALTZER Aurélie (Jougne), ayant donné procuration à Mme TISSOT-TRULLARD Géraldine (Jougne), M. POURCELOT Jean-Marie (Remoray Boujeons) ayant donné procuration à M. LIETTA Claude (Malbuisson),

Le Président SAILLARD rappelle que par délibération du 12 avril 2022 le conseil communautaire avait décidé de contracter deux prêts pour financer une partie des travaux de construction de la station d'épuration du Mont d'Or et son réseau de transport :

- 4 millions / 25 ans au taux de 0.90 %
- 1 million / 25 ans au taux de 1.00 %

Aujourd'hui, pour boucler le plan de financement, il est nécessaire de trouver une somme complémentaire de 4 millions.

Compte tenu, d'une part de l'augmentation croissante des taux (actuellement les taux estimés sont de 3.25 %) et d'autre part, lorsque des offres sont proposées, la durée de validité est très limitée, il est proposé aux membres du Conseil Communautaire de donner tout pouvoir au Président, pour contracter un prêt de 4 millions.

Cet exposé entendu, le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents :

- **Autorise le président à engager des négociations et signer toutes les pièces nécessaires à la réalisation d'un prêt de 4 millions d'euros pour le budget assainissement,**

Fait et délibéré les ans, jours et mois
susdits

Pour copie certifiée conforme,
Le Président,
J.M SAILLARD

